



Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR / 935.3)

## Demande d'une autorisation d'exploiter

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

(à remplir en deux exemplaires et à déposer auprès de l'autorité communale)

### ➤ Demandeur de l'autorisation d'exploiter

Nom..... Prénom.....  
Date de naissance ..... Etat civil.....  
Filiation.....  
Conjoint(e).....  
Adresse privée.....  
Téléphone ..... @mail.....

### ➤ Employeur (si activité dépendante)

Raison sociale.....  
Siège.....  
Adresse.....

### ➤ Locaux / Emplacements

Parcelle(s) / Part(s) de PPE.....  
Adresse.....  
Propriétaire.....

### ➤ Enseigne

### ➤ Prestations

### ➤ Heures d'ouverture et de fermeture

### ➤ Date de la prise d'activité

### ➤ Durée (si l'offre est occasionnelle)

Date ..... Signature du demandeur .....

#### Annexes à la demande

- Extrait du casier judiciaire délivré dans le mois précédant le dépôt de la demande
- Attestation :
  - o soit de réussite à l'examen cantonal obligatoire LHR/GBB
  - o soit de reconnaissance de la formation ou de l'expérience
- Extrait du registre du commerce délivré dans les 3 mois précédant le dépôt de la demande, si le requérant est inscrit au registre du commerce ou s'il travaille pour une société ayant l'obligation d'être inscrite au registre du commerce
- Extrait du registre des poursuites du domicile du requérant délivré dans les 3 mois précédant le dépôt de la demande (si le domicile du requérant se situe hors canton ou a été situé hors canton au cours des 5 années précédentes, la demande doit être accompagnée d'un extrait du registre des poursuites de chaque office des poursuites et faillites compétent)
- Certificat de capacité pour l'exercice des droits civils, délivré dans les 3 mois précédant le dépôt de la demande (à requérir auprès de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte [APEA])

#### A remplir par les communes :

Nom de l'enseigne précédente : ..... Date de fin d'activité exploitant précédent : .....